VERSO VINO

Conditions générales de prestation et de vente

Mariages · Version du 12 novembre 2026

> La signature du devis vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions, qui y sont jointes. Chaque prestation est conçue comme une expérience sur mesure, dédiée à l'art de recevoir et à la culture du vin.

1. QUI SOMMES-NOUS

VERSO VINO est le nom commercial de la SARL WWD, au capital de 10 000 €, immatriculée au RCS de Dax sous le numéro 948 657 366 (TVA intracommunautaire FR64 948657366), dont le siège est situé 85 avenue de la Gare, 40150 Soorts-Hossegor. Contact : 05 58 43 82 48, contact@verso-vino.com.

Les présentes conditions s'appliquent aux ventes de boissons et aux prestations réalisées par VERSO VINO pour les mariages et les réceptions qui les entourent (welcome dinner, jour J, brunch du lendemain).

2. DEVIS ET RÉSERVATION

Le devis précise les boissons, les quantités, les prestations choisies, leurs horaires et les éventuels frais de déplacement. La réservation est ferme à réception du devis daté et signé, portant la mention manuscrite « Bon pour accord ». Aucune date ne peut être bloquée sans ce retour formel.

3. PRIX ET PAIEMENT

Tous nos prix sont exprimés en euros, toutes taxes comprises (TTC). Le règlement s'effectue en deux temps :

- **50 % du montant du devis à la signature**, à titre d'acompte ;
- **le solde à l'issue de la prestation**, selon la consommation réelle de bouteilles, une fois les bouteilles non ouvertes reprises et déduites (article 9), à réception de la facture finale.

Moyens de paiement acceptés : virement bancaire, carte bancaire (American Express acceptée) ou espèces à la Cave, dans les limites fixées par la loi.

4. DÉGUSTATION PRÉPARATOIRE

La dégustation est le cœur de notre accompagnement : un moment d'échange pour comprendre votre histoire, vos goûts et votre menu, et construire une sélection fidèle à l'esprit de votre réception.

Elle est offerte. Elle dure environ une heure et demie, pour les mariés, seuls ou avec deux proches, sur rendez-vous :

- à la Cave VERSO VINO, 85 avenue de la Gare, 40150 Soorts-Hossegor ;
- chez vous, à votre hôtel ou sur votre lieu de réception, dans les Landes ou au Pays Basque.

Le déplacement pour la dégustation est offert à Soorts-Hossegor et dans les communes limitrophes ; au-delà, il est facturé selon l'article 13.

Les vins dégustés sont choisis par notre sommelier, en cohérence avec le projet de commande. Sauf accord particulier, la sélection ne comprend ni cuvées rares ou allouées, ni grands formats, ni millésimes d'exception.

Si vous vivez à l'étranger et ne pouvez pas venir déguster, nous vous expédions des échantillons lorsque la destination le permet : l'envoi est à votre charge, et les échantillons des vins que vous retenez sont déduits de votre commande.

5. QUANTITÉS ET NOMBRE D'INVITÉS

VERSO VINO calcule les quantités selon le menu, la saison, la durée du vin d'honneur et le nombre d'invités indiqués par le client. Toute modification du nombre d'invités est communiquée par écrit au plus tard 8 jours ouvrés avant l'événement ; en cas d'augmentation, le complément est ajouté à la facture finale, aux tarifs convenus. Passé ce délai, nous faisons notre possible pour nous adapter.

6. ANNULATION

En cas d'annulation par le client, notifiée par écrit :

- jusqu'à 1 mois avant la date : l'acompte versé est intégralement remboursé ;
- entre 1 mois et 15 jours avant la date : 30 % du montant du devis restent acquis à VERSO VINO ;
- entre 15 et 7 jours avant la date : 50 % du montant du devis ;
- moins de 7 jours avant la date, ou absence le jour J : 100 % du montant du devis.

7. LIVRAISON ET STOCKAGE

Vos bouteilles sont conservées gratuitement à la Cave jusqu'à la livraison. Elles sont livrées sur le lieu de réception la veille ou le matin du jour J, au moment convenu avec vous ou votre organisatrice de mariage. La livraison est offerte à Soorts-Hossegor et dans les communes limitrophes ; au-delà, les frais de l'article 13 s'appliquent.

Le client prévoit sur le lieu de réception une solution de réfrigération adaptée pour les boissons, et un congélateur pour les glaçons, livrés le jour J. Le stockage dans les espaces des traiteurs est généralement non autorisé.

8. VERRERIE, GLAÇONS ET MATÉRIEL

La verrerie, les glaçons et le matériel commandés sont fournis par VERSO VINO, directement ou par l'intermédiaire de ses partenaires, sur un seul devis et une seule facture. Toute casse, perte ou détérioration du matériel est refacturée au coût de remplacement.

9. REPRISE DES BOUTEILLES NON OUVERTES

Les bouteilles non ouvertes sont reprises et déduites de la facture finale, selon l'une des deux modalités suivantes, choisie à la signature du devis :

- récupération par VERSO VINO sur le lieu de réception le lendemain de l'événement (J+1), ou le surlendemain si les festivités se prolongent ; hors de Soorts-Hossegor et des communes limitrophes, cette récupération compte comme un déplacement supplémentaire (article 13) ;
- retour par le client à la Cave, 85 avenue de la Gare, 40150 Soorts-Hossegor, au plus tard le quatrième jour suivant l'événement (J+4).

Seules sont reprises les bouteilles intactes, en parfait état de revente : non ouvertes, étiquette et contre-étiquette intactes, collerette ou capsule intacte, muselet intact pour les vins effervescents, sans trace d'humidité ni de choc. Les autres bouteilles, ainsi que celles restituées après J+4, restent acquises au client et sont facturées.

10. PRESTATIONS SUR PLACE

Le bar à vins, le service sommelier, le bar à huîtres et vins, la verrerie et les glaçons figurent au devis avec leurs horaires. Le bar à huîtres et vins est réalisé avec notre partenaire ostréiculteur et facturé par VERSO VINO, sur la même facture. Les horaires sont définis à la validation du devis ; tout dépassement donne lieu à une facturation complémentaire au tarif horaire en vigueur.

11. PERSONNEL

Nos équipes interviennent dans une tenue soignée et avec le sens de l'hospitalité propre à notre maison. Il ne peut leur être confié de missions non prévues au devis. Conformément à la loi, nos sommeliers ne servent pas d'alcool aux mineurs ni aux personnes manifestement ivres.

12. COCKTAILS AVEC HUG COCKTAIL

Pour les cocktails, VERSO VINO met le client en relation avec la Maison HUG Cocktail, qui établit son propre devis et le facture directement. VERSO VINO n'est pas partie à ce contrat et n'en répond pas.

13. DÉPLACEMENTS

Aucun frais de déplacement à Soorts-Hossegor et dans les communes limitrophes. Au-delà, chaque déplacement (dégustation, livraison, installation, récupération des bouteilles) est facturé 1 € TTC par kilomètre parcouru, aller et retour compris, depuis la Cave. Un seul véhicule est compté, même lorsque plusieurs sommeliers interviennent.

Exemple : un lieu de réception situé à 60 km de la Cave représente 120 km parcourus, soit 120 € TTC par déplacement. Le montant figure au devis.

14. RESPONSABILITÉ

VERSO VINO ne peut être tenue pour responsable des vols ou dommages concernant les effets personnels des invités.

15. DROIT À L'IMAGE

Sauf refus écrit du client avant l'événement, VERSO VINO peut utiliser des photographies ou vidéos de sa prestation à des fins de communication.

16. FORCE MAJEURE

En cas d'événement imprévisible et indépendant de notre volonté rendant la prestation impossible, les obligations des parties sont suspendues, sans indemnité.

17. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée par écrit dans les 48 heures suivant l'événement.

18. DROIT DE RÉTRACTATION

Lorsque le devis est accepté à distance par un client consommateur, les règles du Code de la consommation relatives au droit de rétractation s'appliquent, dans les conditions et sous les exceptions qu'il prévoit.

19. DONNÉES PERSONNELLES

Les coordonnées transmises par le client (devis, formulaires du site) servent uniquement à préparer et suivre sa prestation ; elles ne sont ni vendues ni cédées. Le client peut y accéder, les faire rectifier ou supprimer en écrivant à contact@verso-vino.com. Le détail figure dans la politique de confidentialité du site verso-vino.com.

20. MÉDIATION ET DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions sont soumises au droit français. En cas de difficulté, le client s'adresse d'abord à VERSO VINO pour rechercher une solution amiable. Le client consommateur peut ensuite recourir gratuitement au médiateur de la consommation : [nom et coordonnées du médiateur, à compléter]. À défaut d'accord, le litige est porté devant la juridiction compétente selon les règles de droit commun.

21. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions, jointes au devis, constituent le cadre exclusif de la relation entre les parties. La version applicable est celle jointe au devis signé.

DATE ET SIGNATURE DU CLIENT

Précédées de la mention manuscrite « Bon pour accord ».

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération. La vente d'alcool aux mineurs est interdite.